

## SESSION SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF

*Session virtuelle, 29 mai 2020*

---

CESS1.R2  
Original : anglais

### **RÉSOLUTION**

#### **CESS1.R2**

#### **SITUATION FINANCIÈRE ACTUELLE ET AJUSTEMENTS DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ**

##### ***LA SESSION SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF,***

Ayant examiné la *Situation financière actuelle et ajustements des priorités stratégiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé* (document CESS1/2) ;

Notant que la situation financière actuelle de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) est intenable en raison du non-paiement de US\$ 164,6 millions<sup>1</sup> de contributions fixées dues par plusieurs États Membres de l'OPS au 30 avril 2020 ;

Reconnaissant qu'en l'absence de paiement des montants importants de contributions fixées dues, l'Organisation sera tenue dans un avenir très proche de prendre des mesures radicales, y compris des mesures ayant une incidence sur les priorités stratégiques de l'Organisation, ainsi que sur son financement, sa dotation en personnel et sa structure ;

Étant entendu que, bien que la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) ait le pouvoir de prendre des décisions financières et en matière de personnel concernant l'Organisation et de mettre en œuvre des changements organisationnels majeurs, en raison du scénario actuel de financement fortement réduit (à savoir le « scénario le plus défavorable »), la Directrice sollicite l'approbation et les orientations des États Membres, comme approprié, avant de mettre en œuvre des mesures qui peuvent comprendre des emprunts internes, la nécessité de libérer de leur service une grande partie des effectifs de

---

<sup>1</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.

---

l'OPS, des réductions du salaire net des membres du personnel de l'OPS, l'interruption de programmes techniques et d'autres mesures critiques ;

Compte tenu des mesures d'économie importantes déjà prises par le BSP en vue de réduire les dépenses organisationnelles,

**DÉCIDE :**

1. De féliciter la Directrice d'avoir convoqué la session spéciale du Comité exécutif afin de traiter de la situation financière extrêmement difficile à laquelle l'Organisation fait face.
2. De prendre note de la *Situation financière actuelle et ajustements des priorités stratégiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé* (document CESS1/2).
3. De reconnaître que les priorités stratégiques et les allocations budgétaires approuvées dans le budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2021 (*Document officiel 358*) et ses résolutions associées seront impossibles à réaliser dans le scénario de financement le plus défavorable envisagé.
4. De créer un Groupe de travail des États Membres chargé d'examiner les priorités stratégiques de l'OPS pour 2020-2021, dont le mandat figure en annexe.
5. D'accorder à la Directrice le pouvoir d'emprunter des fonds afin de financer les dépenses du budget programme 2020-2021 en attendant de recevoir les contributions fixées, à la lumière des articles 8.5 et 9.5 du Règlement financier de l'OPS, comme suit :
  - a) Le pouvoir à titre exceptionnel, jusqu'au 31 décembre 2021, d'emprunter jusqu'à un montant maximum de \$15 millions sur le Fonds directeur d'investissement.
6. D'approuver la proposition de la Directrice d'exercer son pouvoir aux termes de l'article 650.2 du Règlement du personnel de l'OPS comme suit :
  - a) Mettre en œuvre un congé administratif temporaire en plaçant tous les membres du personnel du BSP, y compris ceux des catégories professionnelle et supérieure, des services généraux et les fonctionnaires recrutés sur le plan national, en congé spécial sans traitement pour un nombre d'heures déterminé par mois avec une réduction du salaire net proportionnelle au nombre d'heures de congé administratif prises, mais sans incidence sur les congés annuels, les prestations ou les droits accumulés des membres du personnel, tout en protégeant les pays prioritaires de l'OPS ;
  - b) Ne mettre en œuvre un congé administratif temporaire qu'après que toutes les autres mesures d'économie raisonnables auront été prises par l'Organisation et que toutes les sources de financement applicables auront été épuisées.

7. De demander à la Directrice qu'elle élabore, en consultation et avec la coordination du Groupe de travail des États Membres, un large éventail de mesures d'austérité qui comprend une révision de la structure organique du Bureau sanitaire panaméricain, ainsi que des salaires des membres de la Direction exécutive, et de soumettre ces mesures pour considération lors du prochain Conseil directeur de l'Organisation.
8. De demander à la Directrice du BSP qu'elle présente un rapport sur la situation financière de l'Organisation et sur les mesures mises en œuvre pour réaliser des économies de coûts, ainsi qu'un compte-rendu détaillé des conséquences au cas où l'Organisation ne reçoit pas les contributions fixées ou n'a pas accès à des emprunts externes, à la 166<sup>e</sup> session du Comité exécutif en juin 2020 et au 58<sup>e</sup> Conseil directeur en octobre 2020.
9. D'exhorter tous les États Membres à procéder au paiement immédiat et dans leur totalité de toutes les contributions fixées qui restent dues.

Annexe

**Annexe**

**Groupe de travail des États Membres chargé d'examiner  
les priorités stratégiques de l'OPS pour 2020-2021**

**Mandat**

**a) Objectifs :**

- i. Fournir des contributions et des conseils à la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) concernant les priorités stratégiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) dans le scénario de financement le plus défavorable décrit dans *Situation financière actuelle et ajustements des priorités stratégiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé* (document CESS1/2). Des révisions des priorités résultant de la crise due à la COVID-19 pourraient également être envisagées.
- ii. Préparer une série de recommandations écrites à l'intention du 58<sup>e</sup> Conseil directeur concernant les priorités stratégiques révisées de l'Organisation.

b) **Composition** : le Groupe de travail des États Membres (GTEM) sera composé de tous les membres actuels du Comité exécutif et de tout autre État Membre qui envoie une demande écrite en vue de faire partie du groupe de travail. Ces demandes devront inclure le(s) nom(s) de la (des) personne(s) nommées pour participer au groupe de travail, être adressées au Président actuel du Comité exécutif (le ministre de la Santé de la Barbade), être soumises au Bureau des Organes directeurs de l'OPS et être reçues d'ici au 12 juin 2020.

c) **Calendrier** : le GTEM commencera ses travaux le 16 juin 2020 et les conclura pour le 58<sup>e</sup> Conseil directeur en septembre 2020.

d) **Modalités de travail** : les travaux du GTEM seront menées entièrement par des moyens virtuels, y compris, mais sans s'y limiter, des réunions virtuelles et des communications par courrier électronique. Une « procédure écrite d'approbation tacite » sera utilisée (c'est-à-dire, l'absence de réponse dans un délai donné vaut approbation) afin d'accélérer les résultats. Un site SharePoint dédié sera créé pour gérer tous les documents écrits associés aux travaux du GTEM.

**e) Résultats escomptés :**

- i. Fournir en temps utile des contributions à la Directrice ou à ses représentants concernant les révisions proposées aux priorités stratégiques de l'OPS telles qu'elles ont été définies précédemment dans le budget programme 2020-2021 de l'Organisation panaméricaine de la Santé et le Plan stratégique 2020-2025 de l'Organisation panaméricaine de la Santé.
-

- ii. Fournir un rapport écrit au 58<sup>e</sup> Conseil directeur détaillant les délibérations du GTEM et formulant des recommandations à l'intention du Conseil directeur concernant les priorités stratégiques révisées pour la période biennale 2020-2021.

*(Deuxième réunion, le 29 mai 2020)*